

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mercredi 06 juillet 2022

PRÉSENTS ET REPRESENTÉS

Madame Cécile BRÉON, Administratrice
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Madame Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Présidente
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur par Mme ETIENNE
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice par M. COMBE
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice par M. MORAINÉ
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice par Mme BRÉON
Madame Céline MARTIN, Administratrice par Mme POLLARD

La séance est ouverte à 08 heures 30

Madame le Maire ouvre la séance en remerciant les administrateurs d'être présents.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2022

Madame le Maire, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 21 juin 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents à la dernière séance.

2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT

Madame le Maire propose la candidature de Madame Cécile Bréon au poste de Vice-présidente et demande s'il y a d'autre candidature.

En l'absence d'autre candidature, cette proposition est mise au vote.

Madame BRÉON est élue Vice-présidente du CCAS à l'unanimité.

3. DELEGATION DE POUVOIRS AU VICE-PRESIDENT

Madame le Maire précise les conditions dans lesquelles la délégation de pouvoirs à la Vice-Présidente permet le bon fonctionnement du CCAS.

Sans remarque ou question, cette proposition est mise au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette délégation de pouvoirs à la Vice-présidente.

4. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres se réunit sous la présidence de la Présidente ou de son représentant, donc Madame Cécile Bréon, et est composée de 2 administrateurs.

Madame le Maire propose la candidature de Mesdames Céline Martin et Josy TOP et demande s'il y a d'autres candidatures.

Sans autre candidature, il est procédé au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PRETS D'HONNEUR

La commission des Prêts d'Honneur est composée de la Vice-présidente du CCAS, de l'adjoint aux solidarités et de 3 administrateurs.

Il convient donc d'élire 3 administrateurs pour siéger à cette commission.

Madame le Maire propose les candidatures Mesdames Gauvain et Pollard et M. Politzer.

Sans autre candidature, cette proposition est mise au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCES A L'EPICERIE SOLIDAIRE

Madame le Maire précise que cette commission est composée de la Vice-présidente du CCAS, de l'adjoint aux solidarités, du représentant de la Croix rouge, et de 2 administrateurs.

Il convient donc d'élire 2 administrateurs pour siéger à cette commission.

Madame le Maire propose de désigner Madame Muriel Hauchemaille et Monsieur ~~Alain Moraine~~ ^{Pierre CHARDON}.

Sans autre candidature, il est procédé au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Information de Madame Bréon concernant l'épicerie solidaire

Madame Bréon informe les administrateurs de l'évolution de l'épicerie solidaire. Cette dernière va déménager durant l'été et intégrer le local contigu plus facilement aménageable. Le local dispose d'une cuisine et un coin convivial sera créé.

Madame le Maire précise qu'au 1^{er} septembre, l'association *Le Repaire* s'installera dans le local actuel de l'épicerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 08 heures 45